



LE syndicat des agrégés

Syndicat
Indépendant de l'Enseignement du Second degré

Syndicat National des Collèges et des Lycées

Allègre, Peillon, et après ?

Fin 2013, le ministre **PEILLON**, dans le sillage du ministre **ALLÈGRE** (1998), a voulu infliger aux professeurs de CPGE une réforme inique de leur service statutaire et de la rémunération de leurs heures supplémentaires.

Nous avons combattu cette réforme dès le début, contrairement aux élus CPGE nationaux désignés à la dernière élection à la CAPN, et à leurs syndicats : ceux-ci ne l'ont contestée qu'une fois contraints par les protestations des milliers de professeurs non syndiqués ayant eux-mêmes organisé la résistance.

L'UNSA, le SGEN-CFDT et le SNALC avaient auparavant soutenu la loi Peillon de « refondation de l'école » et ses décrets d'application, qui ont aggravé la situation des professeurs des lycées. Quant à la FSU (SNES), elle s'est, par ses abstentions, rendue coupable de non-assistance à professeurs en danger.

Souhaitez-vous continuer à servir de monnaie d'échange dans les marchandages secrets entre les grosses centrales syndicales et le ministère ?

Pour l'excellence, le mérite et la démocratie !

À cause de l'affaiblissement des exigences, le niveau réel des bacheliers décline d'année en année. À part les lycéens des milieux favorisés, seule une minorité de bacheliers est ainsi en mesure d'entreprendre avec profit des études supérieures.

Si les représentants que vous élisez n'agissent pas pour remédier à cet état de fait, l'excellence dispensée pour tous les élèves des lycées publics ou sous contrat sera monopolisée par des officines privées, comme c'est déjà le cas pour les études de médecine et de droit.

Les exigences des Grandes Écoles, exacerbées par la concurrence internationale à laquelle le gouvernement dit vouloir prendre part, sont maintenues, voire accrues. Il en résulte une augmentation considérable des activités et de la quantité de travail pour les professeurs de CPGE, sur qui l'on fait peser toute la responsabilité de réformes inconséquentes, et parfois contradictoires.

Pour les professeurs de CPGE, nous demandons :

un accès à l'échelle lettre B (les IPR l'ont déjà !), qui reconnaisse :

- une **spécificité de la charge d'enseignement et du très fort décroisement disciplinaire** induit par les réformes des programmes (TIPE notamment)
- la **lourdeur du suivi des étudiants**, qu'il faut notamment accompagner dans leurs contacts avec le monde de l'Industrie et de la Recherche ;

une modification du calcul de la retraite, qui prenne mieux en compte la rémunération en période d'activité.

Il est temps de voter pour ceux qui représenteront et défendront vraiment vos intérêts

Diffusez cette profession de foi auprès de vos collègues professeurs agrégés de CPGE !

Voir le détail de nos analyses et revendications à :

www.faen.org/pcs.htm

& Pour le Comité Technique Ministériel, votez pour la



Fédération
Autonome de
l'Éducation
Nationale